

2007

Luxembourg et Grande Région
Capitale Européenne de la Culture

Concept pour «Lux&GR@2007»

Conférence de presse
22.12.2003

Cette première version du concept pour la mise en œuvre du projet «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007» s'adresse aux institutions, associations socioculturelles et autres organismes intéressés à présenter une demande de projet aux responsables de l'asbl. Vu l'échéance très proche du 15 février, les lignes directrices et le questionnaire relatif aux projets revêtent un caractère général et provisoire.

Adresse à partir du 05.01. 2004 : asbl 2007: 33, bd. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Tel (+352) 2662-2007, Fax -2020

Lignes directrices pour les projets 2007

1. Les échéances à respecter

En fait, il faudra respecter deux échéances à finalité différente:

a. L'échéance du 15 février 2004

A cette date, le jury de 7 personnalités européennes recevra de l'asbl un nouveau dossier de candidature. Le jury rendra visite au Luxembourg et à la Grande Région début mars 2004 et donnera son verdict peu après. Il faut évidemment que les principaux reproches adressés à l'égard du premier dossier (02.06.2003) soient invalidés:

« The five different themes were very disparate from each other, without a proper and common message that would convert the city or the region into "European Capital of Culture". Everything presented turned out to be too vague, local and uncoordinated. The panel found that everything presented was either too old or obsolete. The "European Capital of Culture" must appeal both to Europeans and to the world at large, by presenting something creative, new, unique and belonging to the 21st century. » »

Il est tout aussi clair que le dossier du 15 février ne pourra pas contenir un programme détaillé ni un budget définitif. Il y a lieu de citer en entier l'article 3 de la « Décision 1419/1999/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation 'Capitale européenne de la culture' pour les années 2005 à 2019 »:

« Article 3

Le dossier de la candidature comporte un projet culturel de dimension européenne et principalement fondé sur la coopération culturelle, conformément aux objectifs et actions prévus à l'article 151 du traité.

Le dossier précise dans quelle mesure la ville européenne candidate entend :

- mettre en avant les courants culturels communs aux Européens qu'elle a inspirés ou auxquels elle a apporté une contribution significative,*
- promouvoir des manifestations associant des acteurs culturels d'autres villes des Etats membres et conduisant à l'établissement de coopérations culturelles durables et favoriser leur circulation dans l'Union européenne,*
- soutenir et développer la création, élément essentiel de toute politique culturelle,*
- assurer la mobilisation et la participation au projet de larges couches de la population et, partant, garantir l'impact social de l'action et son prolongement au-delà de l'année des manifestations,*
- promouvoir l'accueil des citoyens de l'Union et favoriser la diffusion la plus large des manifestations prévues en recourant à tous les moyens multimédia,*
- promouvoir le dialogue entre les cultures d'Europe et les autres cultures du monde et, dans cet esprit, valoriser l'ouverture à autrui et la compréhension de l'autre, qui constituent les valeurs culturelles fondamentales,*
- valoriser le patrimoine historique et l'architecture urbaine ainsi que la qualité de la vie dans la cité. »*

Il ressort donc de ce schéma de présentation que ce sont surtout la dimension européenne et l'impact dans la région qui sont au centre de la préoccupation du jury.

Pour mener à bien la confection d'un nouveau dossier, les échéances pour la remise des projets doivent être considérablement avancées, ceci pour permettre une finalisation soignée. Le calendrier sera donc le suivant :

mercredi, 24.12.2003 deadline pour les projets	La coordination élabore, sur base des descriptions succinctes des projets , un projet de dossier de candidature pour le jury.
lundi, 12.01. 2004	L'ensemble des résumés de projets sont accessibles aux partenaires nationaux et régionaux.
lundi, 19.01.2004 2 ^{ème} deadline pour le renvoi de suggestions	Les partenaires peuvent modifier leur présentation, entamer des synergies avec des projets apparentés et émettre des suggestions sur le dossier.
mardi, 27.01.2004	Le conseil d'administration de l'asbl entérine la version finale du dossier à envoyer au jury . Mise en page définitive et traduction en anglais
vendredi, 13.02.2004	Envoi du dossier de candidature au jury, à la Commission européenne, au Conseil des Ministres, au Parlement européen et au Comité des Régions

b. L'échéance du 1er novembre 2004

A l'échéance du 1er novembre 2004, la phase d'affinage des projets sera clôturée et toute nouvelle demande de projets susceptibles de figurer dans la première grande présentation en janvier 2005 ne sera plus acceptée. Evidemment, il y aura une programmation définitive présentée en décembre 2006, et jusque-là de nouveaux projets pourront être intégrés, suivant les critères en vigueur et sous réserve des fonds disponibles.

Entre le feu vert du jury européen et l'échéance du 1er novembre, l'équipe de l'asbl travaillera avec les porteurs de projets sur le ficelage du contenu, de l'organisation et du financement des projets.

Entre le 1er novembre 2004 et le 2 janvier 2005, les responsables de l'asbl procéderont à la sélection des projets retenus suivant les recommandations de la coordination et les disponibilités budgétaires.

L'asbl se fera accompagner par des consultants externes, tant sur la qualité artistique que sur la viabilité organisationnelle et financière. La sélection des projets se fera donc sur base d'une large indépendance et d'un accompagnement professionnel.

2. Les orientations de l'année culturelle suivant la décision du Conseil des Ministres et du Parlement de l'Union européenne

Contrairement aux années précédentes, les procédures de nomination et les critères de sélection pour le titre de «Capitale européenne de la Culture» sont, à partir de l'an 2005, clairement définis par la « [Décision 1419/1999/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation 'Capitale européenne de la culture' pour les années 2005 à 2019](#) ». Outre le contenu du dossier il y a lieu de citer l'annexe II du papier cité :

« Annexe II - Liste présentant des critères de programmation et d'évaluation

Eléments éventuels des programmes des villes désignées :

- *la valorisation des courants artistiques communs dans la formation desquels la ville a joué un rôle particulier,*
- *la réalisation de manifestations et créations artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels, cinéma, etc.) et l'amélioration de la promotion et de la gestion de la culture,*
- *la mise en valeur auprès des citoyens de l'Union des personnalités et événements ayant marqué l'histoire et la culture de la ville,*
- *l'organisation d'activités spécifiques destinées à encourager l'innovation artistique et à engendrer de nouvelles formes d'action culturelle et de dialogue,*
- *la réalisation d'initiatives entreprises en matière d'accès et de sensibilisation au patrimoine mobilier et immobilier et aux créations artistiques propres à la ville,*
- *la réalisation de projets culturels spécifiques favorisant l'accès des jeunes à la culture,*
- *la réalisation de projets culturels spécifiques destinés à renforcer la cohésion sociale,*
- *le rayonnement des opérations programmées, notamment par les moyens multimédia et audiovisuels ainsi que par une approche multilingue,*
- *la contribution au développement de l'activité économique, notamment de l'emploi et du tourisme,*
- *la nécessité de développer un tourisme culturel de qualité et de caractère innovateur en prenant en considération l'importance qu'il y a, dans ce contexte, à assurer une gestion durable du patrimoine culturel et à concilier les aspirations des visiteurs et celles des populations locales,*
- *l'organisation de projets destinés à encourager l'instauration de liens entre le patrimoine architectural et de nouvelles stratégies de développement urbain,*
- *la réalisation en commun d'initiatives visant à promouvoir le dialogue entre les cultures d'Europe et les cultures d'autres parties du monde. »*

Il y a lieu de relever que la liste citée n'a donc un caractère ni exhaustif ni limitatif.

3. Les objectifs du projet «Luxplus2007»

Les objectifs du projet « Luxplus2007 » ne se limiteront pas à l'organisation d'une saison d'évènements culturels. Voici les objectifs principaux à ce stade du projet :

*** Éléments constitutifs de l'année culturelle suivant le règlement européen**

Il faut répondre aux exigences du titre de «Capitale Européenne de la Culture». Un nombre significatif de projets devra ainsi comprendre des dimensions européennes. Aussi, le volet « grandes manifestations » des institutions culturelles devra prendre en compte de strictes exigences en matière de représentativité pour la création de pointe au niveau européen.

*** Le positionnement de la Grande Région (entre capitales et grandes villes européennes)**

La Grande Région est certes présente dans les considérations stratégiques des décideurs politiques et économiques, mais l'on peut avoir des doutes sur le fait si le concept de Grande Région est aussi bien ancré dans un sentiment d'appartenance des populations et si la Grande Région est visible pour le public européen dans un contexte européen encore largement dominé par les Etats. Il s'agit donc de créer en premier lieu une sorte de «solidarité des ambitions» entre les régions concernées et ensuite de positionner la Grande Région sur la carte culturelle européenne en tant que « métropole éclatée », répartie sur un grand espace géographique.

*** Le laboratoire de l'Europe:**

Tandis que d'autres régions européennes affichent des tendances à vouloir se refermer par rapport aux régions et pays limitrophes, les objectifs du concept Grande Région vont heureusement dans une direction opposée. Evidemment, il échoit de renforcer les collaborations transfrontalières entre les forces vives sur le terrain et de faire émerger dans les populations un sentiment d'appartenance à la Grande Région ainsi que de préfigurer l'échiquier des collaborations durables.

*** L'année test pour un développement culturel durable après 2007**

On pourrait dès lors dire que l'année culturelle ne commence véritablement qu'en 2008. L'année 2007 serait donc une année test pour mettre des projets prometteurs à l'épreuve de la collaboration transfrontière durable.

*** Traiter d'une manière exhaustive et innovatrice les thèmes choisis par région**

Un autre objectif de l'année 2007 sera celui de traiter les thèmes choisis par les régions d'une façon scientifiquement fondée, savamment orchestrée et suivant une mise en scène originale et innovatrice.

*** Relier passé, présent et futur**

Les perspectives d'avenir de la Grande Région visent à surmonter les divisions du passé tout en bâtissant les cultures de collaboration nouvelles sur un passé commun et des traditions spécifiques aux différentes régions. Si donc au moins trois des thèmes choisis par les régions peuvent d'emblée véhiculer une forte connotation historique, cela ne devrait pas empêcher les porteurs de projets d'imaginer des manifestations originales visant à créer un lien entre le passé, le présent et l'avenir.

*** Equilibre entre l'événementiel et le travail durable en réseau**

Le curriculum de base du projet « Luxplus2007 » sera donc celui de la préfiguration de collaborations régionales après 2007. Cette approche ne doit pas faire oublier qu'il ne s'agit pas uniquement d'une vaste manifestation de formation continue réservée aux artistes et aux organisateurs, mais qu'il y a aussi des publics à séduire et à convaincre. L'année 2007 doit donc trouver un équilibre raisonnable entre le durable et l'événementiel.

Il s'agira :

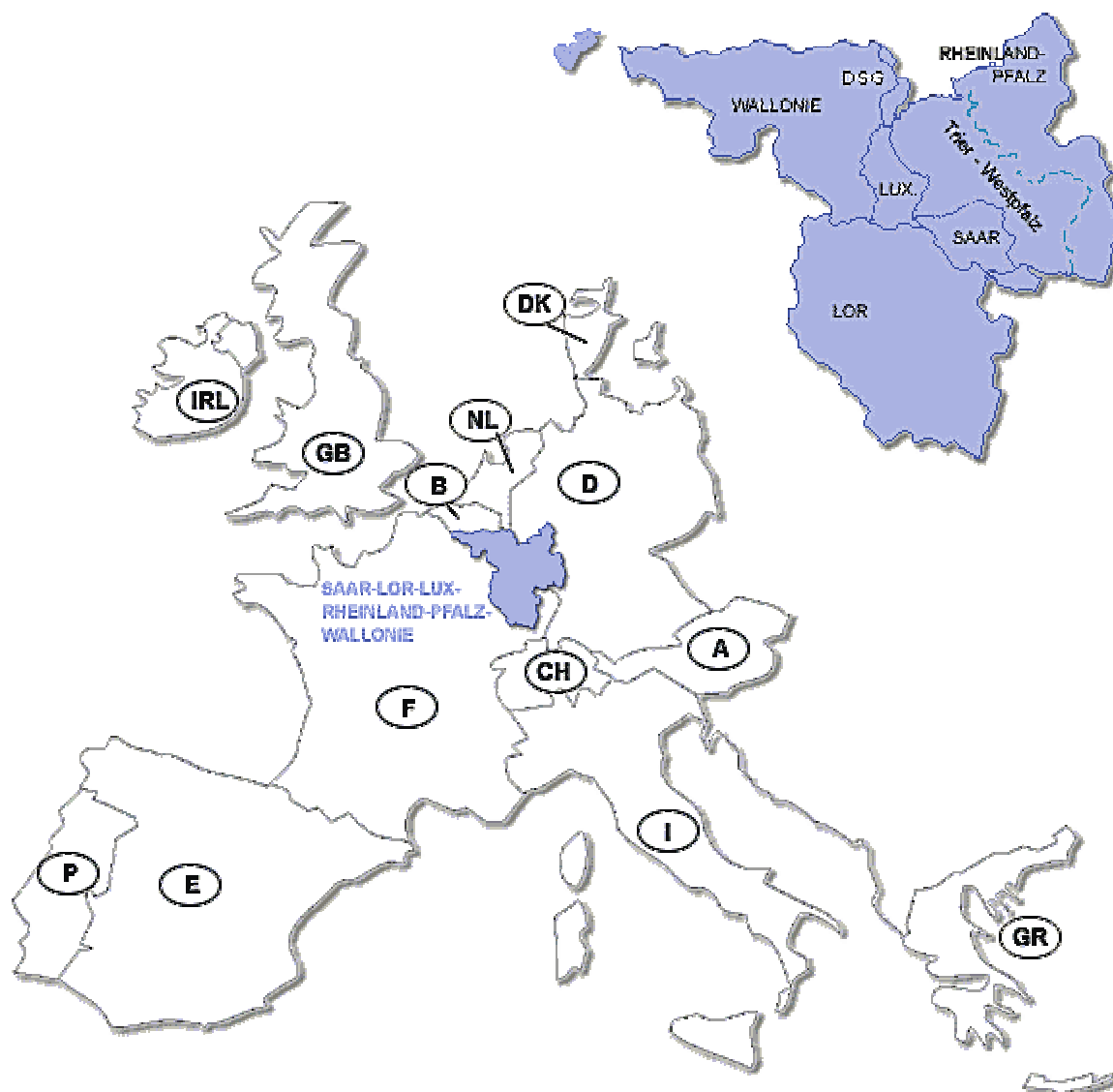
- d'une part de prévoir à la fois une offre aussi large et attrayante que possible de manifestations différentes et des événements phares de grande envergure et à forte orientation émotionnelle, voire des événements de prestige, et
- d'autre part, d'éviter une sursaturation de l'offre, aussi bien du point de vue quantitatif que de la répétition exagérée des thèmes et des messages. Il faudra toujours garder à l'esprit que même en 2007 le calendrier « normal » des manifestations continue sur son rythme de croisière. Vu le niveau appréciable et le nombre très élevé des manifestations organisées tout au long d'une année « normale » dans la Grande Région, il serait préférable que les organisateurs de 2007 se concentrent dans la mesure du possible à de grands projets interdisciplinaires à très haute visibilité régionale et européenne.

*** créations et productions « typiques » de la Grande Région**

Les artistes, les créateurs, les organisateurs dans la Grande Région seront les véritables artisans du projet « capitale européenne de la culture ». Un des soucis majeurs de la coordination sera donc de susciter le maximum de projets endogènes susceptibles de montrer le potentiel créateur de la Grande Région. Cette approche n'empêchera point l'implication à large échelle d'apports culturels de l'Union européenne, d'autres pays européens et d'autres continents. On veillera toutefois à ce que ces apports puissent enrichir les échanges durables entre les créateurs de la Grande Région et avec l'extérieur.

4. L'étendue géographique de 2007

Théoriquement, le territoire couvert par le projet « Luxplus2007 » pourrait être compris comme couvrant, outre la Ville de Luxembourg comme porte-étendard du projet et le Grand-duché de Luxembourg, l'intégralité des villes et campagnes de la Wallonie, Communauté française de Belgique et Communauté germanophone de Belgique, de la Lorraine (départements de la Moselle, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges), de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat.



Source : Offices statistiques de la Grande Région sur www.grande-region.lu

S'il appartient aux régions participantes de définir les points forts des activités dans leur région respective, l'on peut toutefois suggérer que, dans le souci d'éviter que l'année culturelle ne se dissipe trop dans une extension géographique illimitée, des épïcètres d'activités soient d'emblée identifiés. Cette approche n'empêchera pas qu'au niveau des projets transfrontaliers les partenaires de projets aient une plus large marge de manoeuvre dans le choix de partenaires dans des espaces de la Grande Région qui ne se situent pas strictement dans l'emprise directe desdits épïcètres.

5. L'organisation régionale et la répartition financière

Dans la troisième réunion du groupe de travail du 24 avril 2002, les représentants des régions participantes avaient proposé, « *pour la deuxième phase dite opérationnelle, la mise en place transversale de structures:*

- *d'une structure fédératrice sous forme d'une asbl luxembourgeoise,*
- *de cinq structures satellites dans chaque entité en fonction de la législation en vigueur,*
- *d'un bureau exécutif par entité partenaire en liaison directe avec la structure satellite respective. »*

a. Coordination générale

La structure fédératrice sous forme de l'asbl « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture » a été créée le 29 septembre 2003.

Le coordinateur général de la structure fédératrice a été désigné le 15 octobre 2003 et a commencé sa tâche le 3 novembre 2003. Le bureau de la coordination sera opérationnel le 1er décembre 2003.

Contrairement aux traditions célébrées dans d'autres grandes villes, la structure de coordination ne revêt pas le caractère de « direction artistique ». Il est entendu que les forces vives culturelles de la région seront les artisans de l'année 2007. Il n'y a donc pas de direction artistique proprement dite, mais la coordination collecte les projets émanant des cinq régions participantes, le cas échéant via les structures satellites, et tente de mettre les projets en conformité avec les critères définis et de les rendre opérationnels suivant les fils conducteurs. Elle propose au conseil d'administration les projets transfrontaliers retenus, tous les consultants externes entendus, et accompagnera les responsables de projets tout au long de leurs travaux de préparation entre 2005 et 2007.

Dans des cas exceptionnels, la coordination mettra en oeuvre des manifestations sous sa propre responsabilité (inauguration, clôture, sujets non couverts par des institutions, ...). Par contre, la coordination sera responsable, entre début 2005 et fin 2007, de la campagne de marketing et de communication corporative couvrant l'entièreté du projet 2007.

La coordination collectera l'ensemble des projets transfrontaliers soumis en vue de l'approbation définitive par le conseil d'administration de l'asbl « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 ». Ce conseil d'administration sera élargi à deux membres par région. Les décisions finales relatives à l'acceptation ou au refus de projets seront prises d'un commun accord avec les régions partenaires sur base des critères définis.

b. Coordinations régionales

Jusqu'à la fin de l'année, des structures de coordinations, satellites de la coordination générale, seront établies dans les cinq régions, suivant les besoins spécifiques de chaque région.

Ces entités régionales collaboreront avec la coordination générale en matière de pilotage du thème spécifique, de collecte des projets issus de la région et de marketing commun des projets retenus.

c. Financement

Dans un des rapports relatifs aux réunions préliminaires entre les partenaires de la Grande Région (24.04.2002), il a été retenu :

« Sachant que les subventions communautaires seront peu importantes, chaque entité partenaire devra se charger de trouver des financements tant publics que privés aux niveaux local, régional et national. La structure fédératrice et toutes les missions y afférentes (communication, publicité,...) devra être gérée par un budget commun. »

Dans cette logique, il n'y aura donc pas de transferts de fonds mis en oeuvre par la coordination générale, sauf pour des participations à celles des tâches de la coordination qui nécessitent une participation aux frais suivant une clef à définir (communication, marketing,..).

Pour ce qui est des projets transfrontaliers, il sera nécessaire de définir le partenaire principal du projet (le chef de file). La ventilation des recettes et des dépenses suivant les partenaires des régions se fera au sein même du projet.

6. Les points forts définis par les régions

Les représentants de la Grande Région ont défini les thèmes par région :

Les migrations (Luxembourg)

La Grande Région a connu de grands flux migratoires de la région vers les Amériques tout au long du XIX^e siècle. Depuis la deuxième moitié du dernier siècle, nous connaissons un flux d'immigration, des ouvriers de l'Europe du Sud ont été attirés par les emplois dans l'industrie lourde. Tout récemment nous connaissons une autre immigration, cette fois-ci politique avec des milliers de familles des pays de l'est qui fuient la guerre et la pauvreté.

Culture et patrimoine industriels (Sarre)

La collaboration entre les industries lourdes (minière et sidérurgique) dans le triangle transfrontalier de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg constitue la base des intenses relations économiques, politiques et sociales de la Grande Région. Ces industries ont forgé une tradition commune qu'il ne faut pas oublier au moment où on s'oriente vers l'ère postindustrielle, tertiaire. Les monuments d'un grand passé industriel forment la base d'une culture industrielle qui est appelée à forger un nouvel avenir. Ce développement s'inscrit dans une perspective de nouvelles économies mais aussi de nouvelles formes d'expression culturelle. Les friches industrielles du passé deviennent ainsi des terres de vie et d'avenir.

Les grandes personnalités européennes (Rhénanie-Palatinat)

Il s'agit de faire «rencontrer» aux citoyens de l'Union européenne et de la Grande Région des personnalités qui, dans un esprit européen, ont influencé le passé ou ont posé des jalons, dans les temps présents, pour un développement de la vision européenne.

On y inclura aussi des événements historiques exceptionnels qui ont eu pour effet la création d'une culture commune dans notre région.

Culture et mémoire (Lorraine)

Notre passé commun nous laisse en héritage un patrimoine riche, qu'il soit archéologique, militaire, architectural, musical, historique etc.

Les exemples sont nombreux et traversent le temps : la Grande Région conserve des traces des Romains et des Celtes (Bliesbrück Reimheim, Tételberg), des châteaux forts à Manderen, Bouillon, Bourscheid, Bernkastel, des fortifications Vauban (Luxembourg, Saarlouis, Bitche), un patrimoine militaire conséquent (Verdun, les ouvrages de la ligne Maginot à la ligne Siegfried), sans oublier les langues, les productions musicales, littéraires, intellectuelles...

Tous ces « lieux de mémoire » sont autant de témoignages d'une histoire dense en événements et en productions qui ont marqué la grande Région et qui peuvent engendrer d'autres créations aujourd'hui et demain, de nouveaux ferments pour notre identité culturelle.

Expressions de la modernité (Communauté française Wallonie Bruxelles et Communauté germanophone de Belgique)

La connaissance d'autrui dans les régions limitrophes avec les traditions et cultures propres permettra de dégager une identité culturelle commune. Les technologies de l'information et de la communication auront une influence majeure sur la capacité créatrice des artistes. Il s'agira donc de tirer avantage de ces technologies et de mettre en place un cadre propice à la nouvelle création.

Il était prévu que chaque région soit pilote de son sujet. Il serait néanmoins faramineux de prévoir cinq coordinations séparées pour chaque sujet. En suivant la recommandation du jury d'éviter une trop grande disparité des sujets, il faudra tenter de concilier la répartition des thèmes avec la philosophie des fils conducteurs énumérés ci-après. Dans quelle mesure une région pourra piloter et les projets issus de son enceinte et les projets reliés à son thème principal dépendra aussi de sa capacité professionnelle.

7. Les fils conducteurs

La répartition des thèmes sur les cinq régions pourrait suggérer que d'une part chaque région traite uniquement son thème, voire en exclusivité par rapport aux régions partenaires ou que d'autre part chaque projet ayant trait à un thème d'une autre région devrait être coordonné à partir de la région porteuse de ce thème.

Vu qu'une telle approche risquerait de fragmenter l'année culturelle en thèmes et entités territoriales séparés et rendrait inopérable un marketing tant soit peu cohérent, la coordination propose une approche opérationnelle de dits « fils conducteurs » qui déclinent passé, présent et avenir de la Grande Région tout en respectant les thèmes retenus par les régions et tout en ne touchant pas à l'autonomie des régions en matière de conception de projets.

a. Le thème fédérateur

La coordination voudrait éviter que faute d'un slogan susceptible d'intégrer les cinq thèmes et l'idée des perspectives d'intégration de la Grande Région on aboutisse à une formule banale et fourre-tout. Il nous semble donc important de mettre en exergue les objectifs durables de l'année culturelle 2007 pour en arriver à résumer le concept de « laboratoire de l'Europe » ou de « l'Europe anticipée » dans une formule succincte, attrayante et largement indépendante des différentes langues. Ceci se fera au cours de l'année 2004, quitte à ce qu'on devra se mettre d'accord sur un leitmotiv commun provisoire en vue de la demande du 15 février 2004.

b. Les fils conducteurs

Il s'agit pour l'instant d'une ébauche de 11 fils conducteurs qui auraient l'avantage:

- de respecter les cinq sujets régionaux retenus,
- de renforcer l'idée de projets transfrontaliers multidisciplinaires,
- de permettre à la coordination de regrouper différents projets sous un même leitmotiv,
- de mettre en œuvre une culture de collaboration flexible entre porteurs de projets de disciplines, de statuts (public ou privé) et d'origine géographique diverse.

Au fur et à mesure de l'affinage de l'architecture des projets, l'on arrivera peut-être à une autre configuration. Pour l'instant, ce système de fils conducteurs est donc une approche pragmatique pour donner au projet une visibilité plus homogène.

Voici donc les 11 fils conducteurs proposés. Les exemples cités étant en partie réels et en partie fictifs, ils ne servent qu'à illustrer le propos:

Racines

Patrimoine historique, industriel et naturel

Les origines qui nous unissent: les projets transfrontaliers qui mettent en exergue les patrimoines respectifs. Ceci non seulement dans une optique rétrospective, mais surtout en vue de leur caractère visionnaire pour l'émergence de nouvelles voies d'appartenance.

- Exemples :*
- * *itinéraires interdisciplinaires sur le patrimoine*
 - * *projets de patrimoine archéologique, religieux, médiéval,...*
 - * *recherche sur l'histoire du fer et de l'acier*
 - * *expositions historiques sur l'art dans la Grande Région*

Frontières

Barrières naturelles, politiques, sociales et humaines

Les différentes barrières ou frontières : leurs origines, leurs effets, comment les surmonter. Analyse rigoureuse des préjugés et cultures qui continuent d'hypothéquer la dynamique régionale.

- Exemples:*
- * *projets relatifs aux différences linguistiques*
 - * *projets visant à surmonter des barrières*
 - * *sentiers transfrontaliers*
 - * *actions symboliques aux points des trois frontières*

Arriver - partir

Migrations et échanges historiques, actuels et futurs

Thématiser d'une façon autre que misérabiliste, mais plutôt positive les apports bénéfiques des courants migratoires dans la région et en Europe. Susciter une réflexion nuancée sur les perspectives des mouvements migratoires.

- Exemples:*
- * *exposition « racines et peur de l'autre » à l'exemple des « tziganes »*
 - * *expositions « Arriver - partir » dans la Grande Région*
 - * *projet de sensibilisation multiculturelle à l'adresse des jeunes*

Se rencontrer

Convergence entre citoyens et institutions

Visualiser les multiples formes de rencontres formelles et informelles existantes et forger de nouveaux forums de convergence. Des projets de congrès, séminaires, foires et marchés, de visites et de voyages.

- Exemples:*
- * *congrès interrégionaux d'acteurs économiques, sociaux, culturels*
 - * *assises sociales interrégionales*
 - * *foires culturelles régionales (livres, musique, projets culturels, projets sociaux)*
 - * *activités communes du réseau Quattropole*

Créer ensemble

Les forces vives de la région travaillent ensemble

Les créateurs ne sont plus confinés dans leurs frontières nationales ou disciplinaires. De nouveaux horizons de collaboration durable se fondent sur des projets innovateurs de l'année 2007.

- Exemples:*
- * *musée des musées de la Grande Région*
 - * *réseau de festivals musicaux et autres de la Grande Région*
 - * *festival cinématographique de la Grande Région*
 - * *créations théâtrales dans la Grande Région*
 - * *sentiers interdisciplinaires transfrontaliers (Minette - Lorraine)*
 - * *expositions d'artistes «trois frontières»*

Communiquer

Les agoras interrégionales

Adapter les moyens de communication des régions respectives aux nouvelles données des frontières abolies. Initier des moyens et formes de communication transfrontières.

- Exemples:*
- * *émission(s) télévisée(s) transfrontalière(s)*
 - * *suppléments communs de quotidiens*
 - * *programmes radio transfrontaliers*
 - * *renforcement de présences communes sur la toile*

Des hommes et des femmes

Le visage humain de la région

L'avancement de la région est empreint de noms. Noms historiques de Constantin à Werner en passant par Charlemagne, Marx et Schuman.

- Exemples:*
- * *les grandes personnalités de l'intégration européenne*
 - * *l'empereur Constantin*
 - * *Karl Marx: philosophe déchu ou penseur du XXIe siècle?*
 - * *histoire occultée de femmes*

Apprendre

Formation, recherche et imagination

Collaboration au niveau des écoles, des universités, de la formation continue. Mais aussi des formes d'apprentissage au niveau des forces vives.

- Exemples:*
- * *« science festival » interrégional*
 - * *collaboration entre les universités*
 - * *projets entre des lycées de la grande région*
 - * *projets socioculturels interrégionaux*

Nouveaux horizons

Vers des convergences durables

La région sera-t-elle différente après 2007 ? Préfigurer des structures et des voies de convergences durables qui continueront à porter l'esprit de 2007 vers les défis futurs de la région.

- Exemples:*
- * *préfigurer des réseaux de collaboration des institutions*
 - * *agence culturelle régionale*
 - * *nouveaux festivals Grande Région (chanson, jazz, film,...)*
 - * *institutions thématiques nouvelles*

L'Europe et le monde

Le cœur de l'Europe et le monde au cœur

Une région au cœur de l'Europe qui continue d'influencer activement l'intégration européenne, dont elle est un peu le laboratoire. Et cela sans pour autant oublier les échanges avec le reste de la planète.

- Exemples:*
- * *partenariat avec la Roumanie (Sibiu)*
 - * *célébration du Traité de Rome*
 - * *congrès internationaux (Assises culturelles, Villes Unesco, congrès thématiques)*
 - * *foires européennes ou régionales (Womex, Foire culturelle, ...)*
 - * *manifestations autour de la coopération avec les pays du Sud*

Vivre et fêter ensemble

Les événements de la convivialité

Ce chapeau regroupe l'évènementiel festif, surtout destiné au grand public, qui vise d'une part à montrer au public le potentiel imaginaire des créateurs de la région et d'autre part à inciter les citoyens à participer dans l'élaboration d'une convivialité dynamique.

- Exemples:*
- * *événements d'ouverture et de clôture*
 - * *autour des fêtes nationales*
 - * *réseau de fêtes interculturelles (Carnaval, fête CLAE, fêtes communales)*
 - * *jardins à suivre*
 - * *fêtes et marchés des terroirs*

8. Les critères

Ce que l'année culturelle 2007 ne veut pas être: « année normale plus 30% (de budget) » !

Le projet « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 » sera un projet thématique propre qui fonctionne sur des objectifs et des contenus bien cernés au-delà d'une programmation culturelle « normale » - qui continue également au cours de l'année 2007. Pour bénéficier du label 2007 - avec toutes les conséquences que cela implique du point de vue positionnement dans le programme officiel, marketing commun, cofinancement, subventionnement, ... - les projets «2007» devront répondre dans une très large mesure au plus grand nombre possible des critères énumérés ci-dessous. Cela ne signifie pas que tous les critères doivent être remplis à 100%, mais que pour le moins les critères définis par l'Union européenne et les principaux objectifs du projet Luxembourg et Grande Région soient respectés.

a. Critères relatifs au contenu

*** Respect des critères de l'Union européenne (voir sous 2)**

*** Assurer une meilleure visibilité de la Grande Région et contribuer à développer chez les citoyens un sentiment d'appartenance à la Grande Région (cf. objectifs sous 3)**

L'orientation fondamentale du projet « Luxplus2007 » ne se limite pas aux seules considérations d'ordre culturel. Il s'agit en fait de déceler, par les exemples culturels, les « solidarités des ambitions » dont peuvent être capables l'ensemble des forces vives de la Grande Région et d'aider à développer et à renforcer un sentiment d'appartenance commune des populations de cette Grande Région.

*** Respect d'un ou de plusieurs des cinq grands thèmes (cf. thèmes sous 6)**

Il est clair que seuls pourront bénéficier d'un label 2007 des projets qui pour le moins traitent un ou plusieurs thèmes retenus comme thèmes de l'année 2007. Il est également sous-entendu que des projets relatifs à un thème peuvent également être mis en oeuvre dans une région partenaire qui est pilote d'un autre thème.

Il est également important de noter que les thèmes devraient être traités dans une approche historique et contemporaine et dans une perspective d'avenir.

*** Définition d'objectifs durables (après 2007)**

Pour les projets qui ne sont pas limités à une manifestation unique ou des séquences événementielles, l'explication d'objectifs durables sera très importante. Ces objectifs durables peuvent autant porter sur une continuation, dans les années suivantes, de projets et de collaborations fructueuses entamées ou à développer au cours de 2007 que sur un renforcement, voire une extension notable des activités qui auront pu s'avérer prometteuses en 2007. Le niveau supérieur en matière de développement culturel durable se situera évidemment dans l'institutionnalisation de

structures de collaborations transfrontalières. Citons comme exemples une agence culturelle régionale, des réseaux de festivals thématiques fédérés au sein de la région, des projets médiatiques bénéficiant aux publics des régions, etc.

*** Collaboration par-dessus les frontières nationales et régionales**

Des collaborations entre institutions et/ou créateurs de la Grande Région figurent parmi les principaux objectifs du projet « Luxplus2007 ». Il ne sera pas nécessaire de rechercher des partenariats avec toutes les régions participantes, mais l'implication d'au moins une autre région est vivement recommandée.

Si des partenaires potentiels dans une autre région ne sont pas encore identifiés, les coordinations générale et régionales pourront aider à établir des contacts sur le terrain.

*** Multidisciplinarité**

Dans la mesure du possible, les grands projets phares de l'année 2007 devraient comporter un large éventail de manifestations de disciplines artistiques différentes. Le cas échéant, la coordination s'efforcera de regrouper autour d'un grand chapeau des apports ponctuels proposés par des petits projets susceptibles de bien s'agencer sous le chapeau thématique.

*** Apports endogènes bénéficiant des apports exogènes**

Sans pour autant vouloir développer une sorte de « chauvinisme régional » en excluant des artistes et des manifestations externes à la grande région, il n'en reste pas moins qu'une attention particulière sera portée sur les apports endogènes des cinq régions participantes. Si donc des apports externes européens et extra européens sont tout à fait bienvenus, il serait toutefois très intéressant de les mettre en relation avec l'impact que ces apports externes peuvent apporter comme « plus-value culturelle » aux créateurs, aux organisateurs et aux publics de la Grande Région.

*** Renforcement et développement des compétences culturelles et interculturelles des porteurs du projet**

Un dernier critère important porte sur les résultats concrets et mesurables en termes de formation continue et de renforcement de compétences que le projet pourra conférer à ceux qui participent aux composantes essentielles des manifestations. Il sera en effet très important que les institutions et les forces vives culturelles sortent renforcées de cette expérience de 2007.

b. Critères relatifs à la forme

*** Mise en commun d'éléments de projets sous un chapeau thématique clair**

Une multitude de projets d'envergure moyenne et modeste réduirait à la fois la visibilité des différents apports et rendrait très difficilement réalisable l'ambition de la coordination qui consiste à présenter un projet fort, cohérent et de haut niveau pour l'année 2007.

Pour cette raison, l'objectif de la coordination pour la finalisation de « Luxplus2007 » est de pouvoir présenter un nombre réduit de grands ensembles de manifestations clairement identifiables sous un des fils conducteurs et au sein duquel peuvent être « hébergés » un certain nombre de petits projets ponctuels dont la configuration est en concordance avec celle des grands ensembles.

Les institutions publiques et les grandes organisations socioculturelles à bonne structure professionnelle seront les partenaires de premier choix de la coordination générale. Les autres projets soumis par des associations et des individus seront examinés dans une perspective de pouvoir les intégrer dans un grand ensemble.

*** Exigences de qualité**

Les exigences de qualité doivent être à la hauteur des ambitions d'une manifestation « Capitale européenne de la culture ». Pour cette raison, des standards de qualité seront définis pour le choix des artistes, du cadre organisationnel, la transparence des objectifs et la viabilité financière.

Pour assurer une évaluation *ex ante* indépendante et compétente, la coordination générale s'entoure, dans la phase d'affinage des projets, d'un cercle suffisamment large de consultants externes:

- Sur le plan du contenu du projet, la coordination, à l'instar de celle de 1995, aura recours à l'expertise de personnalités reconnues dans leur discipline. Pour éviter une multitude de commissions consultatives, il est envisagé que pour chaque discipline il soit pris recours à deux spécialistes indépendants: l'un ayant le profil d' « éminence grise », l'autre celui de « jeune loup ». Ceci dans le souci d'une expertise puisant à la fois dans la continuité et dans l'esprit innovateur. Ces experts seront liés à l'asbl par un contrat d'expert et, en cas de risque de parti pris, pourront s'entourer d'autres experts.
- Sur le plan du suivi administratif et financier, des offres de sponsoring sous forme de consultance de démarrage seront examinées. Le cas échéant, la coordination pourra recourir, du moins dans la phase de démarrage, à une équipe de consultants externes en matière de configuration générale du projet, d'organisation administrative et de suivi financier. Certaines autres tâches en matière de gestion seront également reléguées à des sources externes, comme la comptabilité ou l'assistance juridique.

L'acceptation ou le refus de projets seront donc fondés sur un mécanisme de consultation et de dialogue rigoureux et aspirant à un maximum de concordance avec les critères choisis.